

Résidence
BEAU SITE
Avenue Louise 160 A
B-1050 BRUXELLES
N° BCE : **BE0850087412**



c/o Lamy Belgium S.A.
Agence d'UCCLE
Rue Basse 21/23
B-1180 BRUXELLES
N° BCE : **BE 0430.800.556**

Lot : 00 3SG	N° Client	0000231015
Date document		31/05/2022
Date d'échéance		19/06/2022
Q-P Fds de roulement		400.00 €

Le 31/05/2022

Décompte des charges du 01/04/2021 au 31/03/2022

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité

Kate DOGNIES

Tél : 02/373.38.27

Mail : kate.dognies@nexity-belgium.be

Pour plus d'informations, consultez le site internet de votre copropriété en suivant le chemin d'accès suivant : <https://www.nexity-belgium.be/> => Onglet « MA COPROPRIETE »/Votre agence Lamy/Copropriétaire

Votre login :

Votre Password :

Instruction pour votre paiement

Total décompte(s) ci-joint(s)

472.88 €

ACP BEAU SITE

Solde au 31/05/2022¹

167.24 €

IBAN : BE88 1030 1812 6641

BIC : NICABEBB

A payer à la copropriété

640.12 €

Communication : +++000/0231/01558+++

¹ Date dernière mise à jour banque

Facture n°	3187	Lot	00 3SG 0000231015	
------------	------	-----	-------------------	--

Décompte des charges du 01/04/2021 au 31/03/2022

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 FRAIS DE CONCIERGERIE	20 889.59	40 / 1000		835.59
1-100 DEPENSES COURANTES	7 479.56	40 / 1000		299.19
1-200 FRAIS ASCENSEURS	3 772.92	40 / 876		172.28
1-300 FRAIS DE GESTION	9 459.36	40 / 1000		378.37
1-600 DECOMPTE CHAUFFAGE & EAU SVT CALORIBEL	29 751.76	1087.28 / 29751.6		1 087.30
2-000 FRAIS PROPRIETAIRES	27 752.46	40 / 1000		1 110.10
2-200 TRAVAUX ASCENSEUR	815.14	40 / 876		37.22
2-600 TRAVAUX CHAUFFERIE	2 211.08	40 / 1000		88.45
3-000 TRAVAUX GENERAUX SVT DECISIONS AG	26 240.16	40 / 1000		1 049.61
4-904 PLAQUETTES NOMINATIVES				40.77
5-902 HONORAIRES DOSSIER MUTATION				134.01
5-977 PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE RESERVE	-26 240.16	40 / 1000		-1 049.61
				4 183.28
7-970 PROVISIONS MENSUELLES	-101 000.40	3710.4 / 101000.4		-3 710.40
				-3 710.40
Détails des frais privatifs	174.78			
Envoi doc.compromis mut.3558	134.01			
Plaquettes Tomic	40.77			

Légende

1. Frais "locataires"
2. Frais "propriétaires"
3. Exécution décision(s) AG
4. Frais privatifs "locataires"
5. Frais privatifs "propriétaires"
6. Appel de provisions ou de fonds
7. Remboursement de provisions ou de fonds

Total lot	472.88
------------------	---------------